

Le Conseil d'État a tranché : le CPAS de Charleroi devra bel et bien acheter l'ancienne bijouterie Rassart de Gilly pour 1,1 million d'euros

Par A.W. et L.Dév.

Publié le 04/02/2024 à 18:01

Le dossier date de 2018. À l'époque, Eric Massin, président du CPAS carolo, remet une offre d'achat pour le bâtiment de l'ancienne bijouterie Rassart. Contre l'avis de tous. Offre qui est donc annulée un an plus tard par le conseil communal. Mais les vendeurs sont allés au Conseil d'État... et ont obtenu gain de cause.



L'ancienne bijouterie Rassart à Gilly. - C.H.

Retour en 2018, juste avant le départ de son président Eric Massin. À l'époque, le conseil de l'action sociale, c'est-à-dire l'organe politique à la tête du CPAS carolo, vient de valider l'offre d'achat du bâtiment de l'ancienne bijouterie Rassart à Gilly, ainsi que certains biens y attenants. Le contrat d'achat est passé avec la SA Rassart Immo.

L'ancienne bijouterie Rassart, située sur la chaussée de Charleroi à Gilly, est connue de nombreux Carolos. Après le déménagement de l'entreprise, l'édifice (900m²) a été mis en vente ainsi qu'une maison (400m²), deux appartements de 150m² chacun, un terrain et des parkings. D'après une note interne au CPAS, le président Eric Massin, lui-même gillicien, suggérait d'y développer un Espace citoyen, c'est-à-dire un lieu avec des services et projets de proximité comme la maison des parents, l'école des devoirs, etc.



Eric Massin. - D.R.

Début 2018 donc, le conseil de l'action sociale confirme alors l'offre d'achat du tout pour 1,1 million d'euros. Seul problème: cette décision passe outre un avis de légalité défavorable remis par l'administration, notamment à cause d'un coût bien plus élevé que l'estimation, qui avait été faite à 950.000 euros. Toujours selon l'avis de légalité, rien ne justifie ici l'urgence et ce choix effectué in extremis met au contraire la nouvelle majorité devant le fait accompli, avec des conséquences ultérieures comme des travaux à réaliser.

Annulation un an plus tard

Un an plus tard: début 2019. Cette offre d'achat est clairement restée en travers de la gorge de nombreuses personnes. Y compris de Paul Magnette visiblement, puisque la Ville a été en recours contre la décision de son CPAS. Mais avant même le résultat de la démarche, les nouveaux responsables du CPAS ont décidé la suppression de cette délibération. Et retirer cette délibération, ça annulait la décision d'achat.

Au Conseil d'Etat

Une décision qui, évidemment, n'a pas plu aux vendeurs. L'offre était faite et ne pouvait logiquement plus être retirée aussi facilement. La SA Rassart Immo, par l'intermédiaire de leur conseil Stéphane Guchez, a donc introduit une requête auprès du Conseil D'Etat en avril 2019 afin de demander l'annulation... de l'annulation d'achat par le CPAS carolo. En d'autres termes, pour les forcer à acheter le bâtiment, comme c'était prévu.

L'audience s'est tenue le 13 décembre dernier. Le Conseil d'Etat n'a pas vu le moindre problème dans cette vente. Il a donc décidé «d'annuler la décision d'annulation de 2019.» L'achat est ainsi maintenu et le CPAS de Charleroi devrait donc être contraint d'acheter l'ancienne bijouterie Rassart de Gilly pour 1,1 million d'euros. Voire plus en cas de demande d'intérêts. À moins que cela ne soit de nouveau discuté d'une manière ou d'une autre...

Du côté du CPAS de Charleroi, on ne commente pas encore «car on va seulement prendre connaissance de cette décision du Conseil d'Etat. On va se retourner vers notre conseil pour la suite».



Philippe Van Cauwenberghe a hérité de cette situation. - L.Dév.